

Les accords de Schengen.

Les accords de Schengen sont signés en 1985 et entrés en vigueur en 1995. Ils sont intégrés, par la suite, dans le Traité de l'Union Européenne mais il ne concerne que certains Etats-membres de l'U.E. et d'autres non-membres comme la Suisse. Ils ont ainsi créé l'Espace Schengen.

Les accords de Schengen visent à assurer la libre circulation des personnes sur le territoire, tout en mettant en place un système de visas Schengen qui permet aux ressortissants d'Etats tiers de pouvoir circuler dans l'Espace Schengen. Certains Etats sont exonérés de ce visa comme les Etats-Unis ou le Canada. Toutefois, le visa peut être à tout moment retiré par un des Etats-membres de l'Espace Schengen pour des raisons de sécurité ou de santé publique ce qui empêche la personne de pouvoir circuler ou de séjourner dans ce pays. Les accords de Schengen ont aussi pour but de contrôler les frontières extérieures des Etats-membres de l'Espace. Pour ce faire, les accords de Schengen ont créé des agences de contrôle aux frontières telles que FRONTEX, RABBIT ou depuis quelques années, le système informatique Schengen qui contrôle les données biométriques, les visas, plaque d'immatriculation, il s'agit d'un centre de données visant notamment à la lutte contre l'immigration clandestine.

Les accords de Schengen sont, pour l'U.E., un pas vers la politique commune de l'immigration.